

dois me rendre chaque mardi à une réunion à 11 h. 30 et que je vais être obligé de quitter cette réunion-ci à 11 h. Si le comité commençait à siéger à 10 h. 30, je pourrais être ici plus longtemps.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que vous désirez que nous décidions, comme règle, de commencer à siéger à 10 h. 30 ?

M. MACNICOL: Oui, comme règle. Si cela satisfait le Comité, cela me convient; 10 h. 30 est une heure plus convenable que 11 h.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si cela fera l'affaire des autres membres du Comité. Quelques-uns d'entre eux ont à écrire beaucoup de lettres et à faire des visites aux ministères le matin, et le seul temps qu'ils puissent consacrer à ces occupations est entre 9 h. et 11 h. Je laisse tout de même la décision au Comité. Quelle est l'opinion du Comité là-dessus ?

M. HARKNESS: Pour moi, cela m'irait parce que je suis membre du comité des prix et qu'il me sera difficile d'assister aux réunions de ce Comité-ci aussi souvent que je le voudrais. L'adoption de la proposition de M. MacNicol me permettrait d'être ici plus souvent.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous, monsieur Castleden ?

M. CASTLEDEN: Je pense que c'est parfait. Nous avons beaucoup de travail à faire. Il m'est parfois très difficile de terminer mon travail de bureau avant 11 h., mais je suis prêt à me rendre au désir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires à faire sur cette question de l'heure de convocation ?

M. BLACKMORE: Monsieur le président, j'imagine que nous pouvons parler franchement ?

Le PRÉSIDENT: C'est pour cela que nous sommes ici.

M. BLACKMORE: Je pense que 10 h. 30 serait trop tôt pour moi.

M. BRYCE: Je songeais à proposer 10 h.

M. BLACKMORE: Quand faites-vous votre travail de bureau ?

M. BRYCE: Le soir.

M. BLACKMORE: Je ne puis pas avoir ma secrétaire durant la soirée.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a d'ailleurs pas seulement à écrire des lettres; les bureaux des ministères ne sont pas ouverts le soir; du moins je ne les ai pas vus ouverts le soir bien souvent.

M. CASE: J'accepterai l'une ou l'autre des propositions, mais je préfère 11 h.

M. CHARLTON: Je suis dans la même situation que M. MacNicol; il me faut assister à des réunions à 11 h. 30 les mardis et jeudis, et je ne pourrai être ici ces jours-là. Si l'on pouvait convoquer la réunion à 10 h., cela me conviendrait mieux.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que, les mardis et jeudis, nous siégerons de 10 h. 30 à 12 h. 30 ?

M. CHARLTON: Les mardis et jeudis, je suis pris après 11 h. 30.

M. MACNICOL: Je suis dans la même situation le mardi, mais non pas le jeudi.